



3 décembre 2020

NOUVELLES DISPOSITIONS SANITAIRES et PRATIQUES DES CELEBRATIONS LITURGIQUES

Faisant suite de la remise en cause de la jauge de 30 personnes dans les lieux de cultes par le Conseil d'État, le ministre de l'Intérieur et des cultes a fait savoir par un communiqué de presse le mercredi 2 décembre que : « ***De manière à concilier liberté d'exercice du culte et mesures sanitaires, une nouvelle jauge de présence dans les édifices du culte a été établie. Elle prévoit, pour l'organisation des cérémonies, de laisser libres deux sièges entre chaque personne ou entité familiale et de n'occuper qu'une rangée sur deux. Les consultations se poursuivront dans les jours prochains, afin de préparer l'évolution des mesures de confinement à partir du 15 décembre prochain*** ».

Ci-après, vous trouverez, l'ensemble des dispositions sanitaires et pratiques mises à jour concernant les célébrations liturgiques. Elles reprennent des dispositions déjà existantes et des éléments du protocole qui a été proposé par la Conférence de Evêques au Ministère de l'Intérieur.

Les dispositions pratiques qui suivent seront mise en œuvre avec bon sens, toujours manière responsable de la santé des autres et de soi-même selon les lieux, les moyens de leur application, ainsi que le rythme de succession des célébrations.

L'intégralité des ces dispositions sera affiché dans les sacristies afin que tous puissent s'y référer facilement.

Le bon respect des règles dans les semaines à venir permettra d'établir de nouvelles règles plus légères à partir du 15 décembre et pour les fêtes de Noël.

1. PRINCIPES GENERAUX

La santé de tous les participants demeure la priorité des dispositions pratiques établies dans ce document.

Si le respect des normes sanitaires impose l'adaptation de certains gestes, les ministres veilleront à préserver la noble simplicité des rites comme la nature propre des gestes qui manifestent le salut de Dieu (communion eucharistique, onctions, imposition des mains...).

Sous l'autorité de l'évêque, les responsables de secteur et les prêtres modérateurs en concertation avec les équipes pastorales et les équipes animatrices veilleront à l'application de ces recommandations dans les différents lieux de culte des paroisses du diocèse.

Une communication adaptée permettra d'informer les participants des règles en vigueur les concernant : nombre limite de participants, port du masque, utilisation du gel hydro alcoolique, accès et déplacements dans les lieux de culte, autres règles.

Toutes les personnes fragiles ou à risque seront invitées à la prudence quant à leur participation aux rassemblements cultuels.

2. AMENAGEMENT de l'EGLISE

- Assurer et actualiser un **affichage visible** à la porte des églises avec les rappels suivants :
 - **Respect des gestes barrières**
 - **Distanciation** systématique
 - **Port du masque** obligatoire
 - **Nombre maximum de fidèles autorisés dans l'église concernée.** A communiquer aussi par les canaux habituels. Ce nombre est à calculer à partir de la nouvelle jauge proposée par le ministère de l'intérieur : *« de laisser libres deux siège entre chaque personne ou entité familiale et de n' occuper qu'une rangée sur deux. »*
- Maintenir les **portes des églises ouvertes** durant tous les horaires d'ouverture au public.
- Mettre en place une **signalétique** assurant la **distanciation** correcte :
 - marquage au sol, murs qui informe sur les consignes de placement et les gestes barrière.
 - Pour les places assises (Condamnation de bancs et chaises)
 - Pour la circulation des fidèles (Éviter les croisements des personnes)
 - Prévoir des rappels oraux.
- **Prévoir une aération**, mise en courant d'air **d'une heure entre deux célébrations**
- Nettoyer/désinfecter les bancs, chaises et prie-Dieu et des zones de contact, portes, poignées de portes, etc... Veiller à ce que des personnes fragiles (âgées) ne fassent pas partie de cette équipe.
- **Les bénitiers sont vides.**
- **Mise à disposition du gel hydro-alcoolique** aux entrées
- **Pas de tracts ou feuilles à « piocher ou à remettre ».** Si des feuilles doivent être utilisées, privilégier la dépose en avance à la place qui sera occupée et inviter à la fin de la messe les personnes à emporter cette feuille pour qu'il n'y ait pas une seconde utilisation. Là où cela est possible on peut utiliser la projection sur écran.

3. ENTRÉE/SORTIE des célébrations à l'église.

Un comité d'accueil, avec un responsable désigné nommément connu qui puisse être aussi l'interlocuteur de la police locale. Ce comité se tient à l'entrée il veille :

- **Au port du masque qui est obligatoire** à l'intérieur de l'église y compris quand on est à sa place. (la parole et le chant sont un facteur de propagation des postillons et des microgouttelettes que nous expirons).
- **À la distribution de gel hydro alcoolique** à l'entrée. Nos mains qui touchent beaucoup de choses mais aussi nos visages, nos yeux sont aussi un des grand facteur de propagation du virus ?
- Organiser et donner les consignes pour l'entrée et la sortie (rang par rang, les personnes qui entrent dans l'église occupent d'abord les premiers rangs près de l'autel, les personnes les plus proches de la sortie quittent l'église en premier ; emporter la feuille, ...)

Dans la mesure du possible, entrée et sortie se feront par des portes différenciées.

La sortie sera toujours organisée afin de sortir rang après rang dans l'ordre et en respectant les distances.

- Au nombre de fidèles autorisé.
- Informer les personnes « **de laisser libres deux sièges entre chaque personne ou entité familiale et de n'occuper qu'une rangée sur deux.** ». Les membres d'un même foyer peuvent rester côte à côte.
- À maintenir les portes ouvertes durant la célébration.

4. PREPARATION DES CELEBRATION et SACRISTIE :

- **Limiter le nombre de personnes ayant accès à la sacristie car elles sont souvent petites** afin de ne pas risquer des croisements de personnes et des contaminations réciproques. Veillez à ce que gel et masques soient utilisés. Et veiller à aérer la sacristie.
- **La préparation des objets nécessaires** à chaque célébration sera effectuée après désinfection des mains et respect des mesures d'hygiène.
- **Nettoyage des patènes, calices, ciboires, coupes** de communion... à l'eau savonneuse puis séchage avec un torchon remplacé après chaque célébration.
- **Les linges d'autel** seront renouvelés après chaque célébration, lavés à 60°C et repassés.
- **Être attentif aux manipulations de micros** (protection amovible ou un micro par utilisateur ou désinfection...) et éviter au maximum de les toucher.
- **Servant(e)s d'autel** : leur nombre sera limité au strict nécessaire. On veillera à l'application des règles de distanciation et d'hygiène afin d'éviter les trop grandes manipulations d'objets. Ils devront porter leur aube personnelle et non collective.
- Le fleurissement de l'église sera assuré en respectant les normes sanitaires en vigueur et en limitant le nombre d'intervenants.

5. CELEBRATION de la MESSE

• Chants et Musique

La participation des chorales ou leur manifestation publique ne sont plus possibles. De préférence, pour les célébrations, on privilégiera la présence d'un chantre-animateur afin de soutenir le chant de l'assemblée. Le port du masque doit être envisagé.

Si pour certaines célébrations la participation d'un petit groupe de chanteurs est maintenue, on préférera un placement en quinconce en respectant la distanciation physique de 2,5m.

Les chanteurs devront porter un masque.

Les chanteurs tiendront compte des consignes suivantes :

- Les répétitions éviteront de se faire en présentiel et useront autant que possible de moyens techniques comme la visio-conférence ou de tutoriels enregistrés.
- Un répertoire connu de tous sera choisi pour inviter plus facilement à une participation unanime pour avoir recours le moins possible à l'usage de feuilles de chants et faciliter la mémoire chantante de l'assemblée.
- Chaque chanteur se procurera et disposera de ses propres partitions qui ne seront pas transmissibles.
- Les micros nécessaires à l'amplification des voix seront protégés, de même que celui du chantre animateur de l'assemblée.
- La distanciation vis-à-vis des autres acteurs de la liturgie sera respectée.
- L'usage de l'orgue ou de claviers numériques reste possible. Il y aura lieu de veiller à la désinfection du clavier après chaque utilisation, conformément aux recommandations du facteur d'orgues.
- En raison de la projection de l'air et l'impossibilité de l'usage du masque, tout instrument à vent classique ou traditionnel autre que l'orgue, ne peut être utilisé.
- Les micros et les pupitres seront désinfectés après la célébration.

• Processions d'entrée, d'apport des dons.

On s'abstiendra de procession d'entrée ou on limitera le nombre de personnes aux ministres. Les mouvements des processions d'entrée et de sortie des ministres respecteront les distanciations.

Il n'y aura pas de procession des dons.

• Présidence et concélébrant.

- Le président de la célébration peut ôter le masque à l'autel ou au lieu de présidence quand il est suffisamment à distance d'autres personnes soit plus de 4 mètres. S'il y a des concélébrants, ceux-ci gardent le masque et celui qui préside veillera à une bonne distanciation des ministres entre eux et autour de l'autel lors de la prière eucharistique.
- Le missel sera réservé au seul ministre qui préside. Lui seul tourne les pages.
- Le président seul élève la patène et le calice pour la doxologie.

• Lectures :

- Privilégier un seul lecteur, s'il doit tourner des pages qu'il se lave les mains au gel avant et après la lecture.
- Si plusieurs lecteurs, que chacun vienne avec le texte de la lecture soit imprimé sur une feuille, soit dans son missel personnel
- Attention à la manipulation des micros

- **Présentation des dons.**

Prévoir que les dons, pain et vin, soient déposés sur l'autel avant la célébration. Une patène par zone de communion et par ministre de la communion sera prévue. Elles seront recouvertes d'une pale ou d'un corporal durant toute la prière eucharistique, ainsi que le calice.

L'hostie que prend en main celui qui préside, sera dans une patène distincte.

S'il y a des concélébrants, une hostie par concélébrant sera déposée sur le corporal et recouverte d'un voile

- **Au moment du geste de paix**, pas de baiser ou de poignée de main, inviter à la vivre par un signe de tête ou un regard.

- **DISTRIBUTION de la COMMUNION.**

En ce qui concerne la communion, le principe de base est d'éviter la propagation éventuelle du virus par les postillons tant du ministre que des fidèles sur les personnes et les hosties consacrées.

Il est donc impératif :

- de bien couvrir l'ensemble des coupelles et le calice. L'hostie du prêtre qui préside la célébration sera toujours sur une patène spécifique et jamais mélangée avec les autres.
- **Celui qui préside, après avoir communié, met son masque, se lave les mains et fait communier les autres ministres de la communion. Après avoir communié :**
 - ils se lavent les mains au gel hydro alcoolique.
 - reçoivent une coupelle ou un ciboire.
 - ils donnent la communion dans la main, sans toucher la main de cette.
 - le ministre ne donnera pas la communion directement dans la bouche.
 - bénissent les enfants et adultes sans les toucher.
 - **à la fin de la communion**, Ils remettent les coupelles ou ciboires.
 - ils se lavent de nouveau les mains au gel hydro alcoolique.
- S'il y a des concélébrants, soit ils communient avec les hosties déposées à l'avance sur le corporal, soit ils reçoivent comme les autres ministres la communion des mains de celui qui préside, (cf. ci-dessus) puis ils communieront au calice uniquement par intinction.
- Le mouvement de communion doit être organisé afin que les personnes ne se croisent pas et respectent la distanciation dans la file de communion.
- **Il est important de rappeler aux fidèles de s'avancer en portant leur masque, de recevoir la communion dans la main, de s'éloigner de la personne qui donne la communion et alors seulement pour baisser leur masque et communier. Ceci afin de ne pas souffler sur les mains du ministre ou sur la coupelle contenant les hosties.**
- Pour la bénédiction des enfants ou adultes qui ne communient pas, ceux-ci sont bénis mais sans les toucher.
- À la fin de la communion, les ministres remettent les coupelles ou ciboires et se lavent de nouveau les mains au gel hydro-alcoolique.
- **Après la célébration**, on lavera l'intégralité de la vaisselle liturgique avec du produit vaisselle et l'ensemble des linges d'autel sera changé à chaque messe.

- **Quêtes.**

- Chaque panier sera tenu par une seule personne qui passe entre les rangs en portant un masque.
- L'argent récolté à la quête sera conservé 3 jours en poches scellées avant d'être décompté.

- **Cierges et votives** de dévotion seront pris et déposés après désinfection des mains.

6. AUTRES CELEBRATIONS LITURGIQUES et SACRAMENTELLES

- **Baptême des enfants :**

Outre le respect des dispositions générales ci-dessus et des normes du rituel du baptême :

- Le nombre de personnes sera limité en fonction de la capacité autorisée par les normes en vigueur.
- Le signe de croix lors de l'accueil sera réalisé par les parents, seuls.
- L'imposition des mains se fera sans toucher l'enfant.
- Le baptême sera réalisé de préférence avec une eau bénie lors de la célébration.
- Chaque ablution sera réalisée au-dessus d'une cuve destinée à recueillir l'eau avant son élimination, afin d'éviter une contamination entre familles.
- L'onction de Saint-Chrême sera réalisée avec un coton prédécoupé imbibé d'huile et renouvelé entre chaque enfant, avant d'être brûlé après la célébration.
- Le célébrant ou la personne qui transmet la lumière et du vêtement blanc se désinfecte les mains avant les remettre.
- Les familles utiliseront leur propre crayon/stylo pour la signature des registres.

- **Confirmation.**

Outre le respect des dispositions générales ci-dessus et des normes du rituel de la confirmation :

- Le nombre de participants sera limité en fonction de la capacité autorisée par les normes en vigueur.
- Les règles qui concernent l'eucharistie et la concélébration seront respectées avec soin.
- Le parrain ou la marraine se désinfecteront les mains avant d'accompagner leur confirmand et lui poser la main sur l'épaule.
- L'onction de Saint-Chrême sera réalisée avec un coton prédécoupé imbibé d'huile et renouvelé entre chaque confirmand, avant d'être brûlé après la célébration.

- **Initiation chrétienne des adultes.**

Pour la célébration des sacrements de l'Initiation chrétienne des adultes (baptême, confirmation, eucharistie), on se référera aux normes du rituel et aux recommandations pour le sacrement de l'eucharistie, du baptême et de la confirmation.

- **Pénitence et de réconciliation.**

- L'accueil des pénitents se fera dans le respect des normes sanitaires en vigueur, en respectant la distanciation nécessaire en évitant le face-à-face. Le port du masque est obligatoire.
- On veillera également avec un respect absolu au secret et à la discrétion requise par l'entretien entre le ministre et le pénitent.
- En cas de célébration communautaire de la pénitence et de la réconciliation, les normes générales s'appliqueront. Pour l'accueil du pénitent et la confession, un service d'ordre veillera à organiser un mouvement digne et respectueux.

- **Mariage.**

Outre le respect des dispositions générales ci-dessus et des normes du rituel du mariage :

- Les livrets de célébration déposés sur les sièges qui seront occupés par des personnes désignées après désinfection des mains. Les participants les conserveront à l'issue de la célébration.
- Si le mariage est célébré au cours de la messe, on suivra les recommandations concernant la célébration de l'eucharistie.
- Pour la signature des registres chacun utilise son stylo.

- **Onction de malades**

Les acteurs de ce sacrement seront particulièrement attentifs aux gestes barrières en raison des fragilités due à la maladie. Outre le respect des dispositions générales ci-dessus et des normes du rituel des sacrements des malades :

- L'onction d'Huile des malades sera réalisée avec un coton prédécoupé imbibé d'huile et renouvelé entre chaque malade, avant d'être brûlé après la célébration.
- Si le sacrement de l'onction est célébré communautairement au cours de la messe, on suivra les recommandations concernant la célébration de l'eucharistie.

- **Funérailles**

Outre le respect des dispositions générales ci-dessus et des normes du rituel des funérailles :

- Les entreprises de Pompes funèbres seront invitées à respecter et faire respecter les normes en vigueur (masques, etc.).
- Les gestes de la lumière et de la croix seront réservés à la famille, moyennant une désinfection préalable des cierges et de la croix qui sera déposée sur le cercueil.
- L'aspersion du dernier adieu sera effectuée par le célébrant seul.
- S'il y a procession du dernier adieu à l'église, elle se fera sans aspersion, par une signation ou une inclination.
- La quête sera faite comme à la messe ou bien des corbeilles ou troncs seront mis à disposition pour que les personnes puissent déposer leur offrande.
- S'il y a un livre de condoléances, on ne mettra pas de crayon à disposition, chacun écrit avec son stylo.
- Si les funérailles sont célébrées au cours de la messe, on suivra les recommandations concernant la célébration de l'eucharistie.

La situation étant évolutive, ces consignes resteront en vigueur jusqu'à nouvel ordre.

Des liturgies familiales ainsi que des retransmissions visio continueront à être proposées tant que nous ne serons pas revenus à la situation « normale »

Fait à Évry le 3 décembre 2020

+ Michel PANSARD
Évêque d'Évry – Corbeil – Essonne